

## Recherche pour la santé dans les crises humanitaires (R2HC)

### Quatrième appel à propositions : FOIRE AUX QUESTIONS Juin 2016

Les questions suivantes sont celles les plus fréquemment posées à propos des Appels à propositions du programme R2HC. Veuillez vérifier la liste des questions avant de prendre contact avec l'équipe du programme R2HC pour poser une question. Ce document sera mis à jour à intervalle régulier pour inclure les nouvelles questions posées. Les questions sont groupées dans les thèmes suivants :

Généralités.....	1
Cadre du financement.....	4
Candidatures : processus et admissibilité.....	7
Évaluation des candidatures.....	8

#### Généralités

##### 1. Que recherchez-vous dans une candidature retenue ?

Les critères d'évaluation appliqués par le Comité de financement pour examiner les candidatures sont présentés à la fin de ce document (Page 8). Les candidatures sont évaluées selon certains critères, puis le Comité de financement décide quelles sont les candidatures de qualité suffisante pour recevoir un financement. Dans les appels précédents, les candidatures les meilleures ont traité d'une faille identifiée en raison d'une absence de données. Elles ont démontré l'impact potentiel ayant une influence sur la politique et/ou les pratiques humanitaires, et possédaient des questions de recherche claires et des méthodologies robustes.

##### 2. Ma candidature à un précédent Appel à propositions du programme R2HC a échoué. Puis-je la renouveler ?

Oui. Si vous avez été **présélectionné(e)** pour une proposition complète lors d'un Appel précédent, il y a un formulaire supplémentaire à remplir qui vous permet d'expliquer les modifications apportées à votre proposition. Si vous n'avez pas été présélectionné(e), vous pouvez quand même renouveler votre candidature. Nous vous encourageons alors à vous assurer que votre candidature révisée met l'accent sur les modifications apportées en réponse aux commentaires précédents.

### **3. Qu'est-ce que le mécanisme de « réponse rapide » et comment puis-je en faire la demande ?**

Le mécanisme de « réponse rapide » permet l'approbation d'un financement de recherche dans la phase aiguë d'une crise humanitaire *qui n'a pas encore eu lieu*.

Certains candidats savent déjà où ils souhaitent faire leur recherche, dans le cadre d'une crise actuelle ou en cours. Dans ce cas, il serait possible de commencer la recherche dès que le financement est garanti et que les préparatifs sont faits.

Cependant, dans d'autres cas, les candidats souhaitent conduire une recherche dans la phase aiguë d'une crise à venir. Dans un tel cas, la recherche ne serait pas lancée tant qu'une crise pertinente n'intervient pas. Avec les subventions à réponse rapide, le R2HC est en mesure de « pré-approuver » le financement et de n'allouer rapidement la principale bourse de recherche que si, ou quand, la crise survient. Le financement initial peut toutefois être mis à disposition pour les travaux préparatoires avant que la crise n'ait lieu.

Les candidats pour lesquels le mécanisme de « réponse rapide » est pertinent doivent remplir le même formulaire de candidature que ceux qui demandent une subvention normale, en sélectionnant l'option adéquate lorsqu'on leur demande s'ils sont candidats au financement à réponse rapide. En cas de succès à l'étape de la Manifestation d'intérêt (MDI), ces candidats sont alors invités à remplir un formulaire de candidature adapté à une proposition de subvention à réponse rapide. Si la proposition est ensuite approuvée pour financement, une discussion interviendra avec l'équipe du programme R2HC sur la structure adéquate des versements pour tenir compte de la chronologie incertaine de la crise.

De plus amples informations sur les subventions à réponse rapide sont disponibles [ici](#) sur le site web R2HC.

### **4. Il peut y avoir plusieurs scénarios de crise sur lesquels je souhaiterais faire ma recherche, dans la mesure où ces crises n'ont pas encore eu lieu. Comment prendre en considération cette situation dans mon budget ?**

Pour le mécanisme de « réponse rapide », dans lequel de nombreux scénarios de crises futures pourraient déclencher une recherche, le budget devrait préciser les frais maximaux probables de conduite de la recherche.

### **5. Qu'entendez-vous par « recherche de haute qualité » ? À l'évidence, cela va dépendre du contexte et de la question de la recherche.**

La qualité de la méthodologie sera examinée par les membres experts indépendants du Comité de financement, dans le cadre de l'évaluation des propositions. Les propositions, fondées sur les approches méthodologiques, non conformes aux normes requises pour la publication dans une revue évaluée par des collègues ne recevront pas de financement.



**6. Où puis-je trouver plus d'informations sur les subventions attribuées dans les précédents Appels à propositions du programme R2HC ?**

Les détails concernant ces subventions sont disponibles ici sur le site web de R2HC.

**7. J'ai une proposition concernant l'évaluation d'une nouvelle intervention de santé, un nouveau produit ou un nouvel outil. Dois-je poser ma candidature au programme R2HC ou au HIF ?**

Outre le programme R2HC, l'Elrha gère aussi le Humanitarian Innovation Fund (HIF), fonds d'innovation humanitaire qui aide les organisations et les individus à identifier, enrichir ou partager des solutions innovantes et évolutives pour relever les défis auxquels une assistance humanitaire efficace (y compris la santé) est confrontée. Le programme R2HC se focalise sur le renforcement de la fiabilité des données pour les interventions de santé dans les crises humanitaires, alors que le HIF se focalise sur le processus de développement pour les innovations.

Si vous avez des doutes quant à poser votre candidature au financement à travers le HIF ou le R2HC, veuillez prendre contact avec nous sur [r2hc@elrha.org](mailto:r2hc@elrha.org) pour obtenir des conseils supplémentaires.

**8. Par quels moyens le programme R2HC soutient-il les partenariats de recherche ?**

Le programme R2HC a un responsable des partenariats dédié qui peut faciliter de nouveaux partenariats (si, par exemple, un consortium de recherche doit identifier une organisation universitaire ou humanitaire pour travailler avec lui), guider des bénéficiaires et donner des conseils pendant la mise en œuvre de la recherche. Le programme R2HC fournit aussi des outils et ressources en ligne, auxquels les candidats peuvent accéder pour les aider dans la gestion de leurs partenariats.

Pour soutenir les partenariats de recherche lors de la candidature, le programme R2HC tient des Ateliers de partenariat à un stade précoce pour les candidats invités à soumettre des propositions complètes en vue de résoudre des problèmes relatifs au développement et à la gestion de partenariats. Les participants sont sélectionnés en concurrence et, pour le Quatrième appel à propositions, priorité est donnée aux consortiums pour lesquels le candidat principal ou le partenaire clé est originaire d'un établissement universitaire d'un pays du sud. Tous les candidats au Quatrième appel à propositions peuvent demander des interventions personnalisées au Responsable des partenariats pour soutenir les réunions de partenaires initiales grâce au Fonds de démarrage.



## Cadre du financement

**9. Le programme R2HC prend-t-il en considération des candidatures pour une recherche qui pourrait être mieux conduite dans un cadre non humanitaire, mais qui pourrait avoir une application dans un cadre humanitaire ?**

Oui, de telles candidatures seront prises en considération, et dans ces cas-là, il est particulièrement important de démontrer que les résultats de la recherche auraient une validité et une applicabilité dans un contexte humanitaire.

**10. Les projets de collecte de données indirectes sont-ils pris en considération, ou doivent-ils impliquer une collecte de données directes ?**

Les projets de collecte de données indirectes seront pris en considération.

**11. Le programme R2HC financera-t-il des examens systématiques ?**

Non. Il y a d'autres mécanismes de financement qui conviennent mieux au financement de ce type de travaux.

**12. Le programme R2HC financera-t-il des essais cliniques/biologiques ou le développement de diagnostics ?**

Non, le programme R2HC ne finance pas de telles recherches.

**13. Une recherche sur l'amélioration des outils de santé publique tels que des mesures diagnostiques, des indicateurs de surveillance ou des approches d'évaluation serait-elle admissible pour le financement ?**

Oui, à condition que ceux-ci soient appliqués dans le contexte d'une crise humanitaire et qu'un lien concret avec l'amélioration des résultats de santé publique soit démontré.

**14. Le programme R2HC va-t-il financer une recherche liée à la flambée actuelle du virus Zika ?**

Non. Bien que l'on reconnaisse que la flambée du virus Zika sur le continent Américain soit une crise de santé publique significative, il ne constitue pas une crise humanitaire, et n'est donc pas dans le cadre du financement R2HC.

**15. Le programme R2HC va-t-il financer une recherche liée à la crise des réfugiés en Europe ?**

Le programme R2HC n'est en mesure de financer une recherche que dans des pays figurant dans la liste des bénéficiaires d'APD établie par le Comité d'aide au développement (CAD). Cela signifie que si nous pouvons financer une recherche dans des pays tels que la Turquie et la Macédoine (ARYM), nous ne pouvons le faire dans d'autres, tels que la Grèce. La liste actuelle des bénéficiaires de l'APD établie par la CAD est accessible [ici](#).

## 16. Comment définissez-vous une « crise humanitaire » ?

Nous ne proposons pas de définition spécifique pour « crise humanitaire » au-delà de ce qui est inclus dans le document *Conseils pour les candidats - catastrophes naturelles, conflits ou urgences complexes* - mais nous cherchons maintenant des propositions qui adhèrent aux objectifs du programme R2HC. On reconnaît que les crises humanitaires se présentent sous différentes formes et surviennent sur différentes échelles de temps. Le programme R2HC vise à soutenir la recherche dans des contextes de crise, c'est-à-dire des contextes ayant des caractéristiques particulières qui les différencient d'une situation « normale », plus simple pour les buts de la recherche.

## 17. Quelle est la définition d'« urbain » dans les contextes humanitaires selon le programme R2HC ?

Dans le cadre de cet Appel à propositions, nous appliquons les conseils fournis par SPHERE qui définit « urbain » de la façon suivante :

- banlieues prospères, qui généralement bénéficient d'une faible population et d'une bonne répartition de services ;
- zones urbaines bien établies avec une densité de population supérieure et des niveaux relativement bons de services pour la santé, la collecte des ordures et l'enseignement ;
- logements informels et les quartiers défavorisés, tels que les *favelas* au Brésil, les bidonvilles à la périphérie des grandes villes indiennes telles que Mumbai, ou les townships satellites autour de Nairobi (bien que les définitions varient, ces zones ont généralement une infrastructure plus faible et une population à densité supérieure associées à des niveaux de services plus faibles. Elles peuvent être d'installation récente ou bien établies, être informelles mais reconnues par les autorités, ou être illégales. Le régime foncier et la propriété sont souvent contestés et la sécurité est souvent mauvaise).
- autres types de zones urbaines telles que les zones périurbaines en marge des villes et d'autres petites villes en zones rurales.

## 18. Quel type d'organisation peut faire acte de candidature en qualité de candidat principal ?

Le candidat principal peut être un établissement de recherche, à but non lucratif ou une ONG, une agence de l'ONU, ou un établissement public ou gouvernemental (y compris une organisation militaire de l'État). Il doit être légalement inscrit dans le pays dans lequel il a son siège. Les individus ou les organisations à but lucratif ne peuvent pas être candidat principal.

## 19. Financez-vous les frais des interventions qui font l'objet de la recherche ?

Nous ne payons généralement pas les frais des interventions, sauf dans les cas limités où un petit essai pilote est nécessaire. Si la recherche proposée est associée à la poursuite d'une intervention spécifique sur la période de recherche, les données devront être fournies dans la proposition pour laquelle (d'autres)



financements sont disponibles pour couvrir de tels frais. En cas de doutes, n'hésitez pas à envoyer un email à : [r2hc@elrha.org](mailto:r2hc@elrha.org) pour clarification.

## **20. Financerez-vous des projets de recherche existants ?**

Les candidats ayant un projet de recherche financé qui satisfont aux objectifs et critères du programme R2HC peuvent faire acte de candidature à un financement supplémentaire du programme R2HC en vue de développer un élément de la recherche en cours.

La candidature devra clairement décrire l'initiative existante et les fonds supplémentaires requis, ainsi que les résultats de recherches supplémentaires qui seront attribuables au financement du programme R2HC.

## **21. Y-a-il un plafond ou un seuil au montant du financement qui peut être demandé ?**

Non. Nous encourageons les candidats à demander un financement suffisant pour accomplir la recherche proposée avec succès. Le Comité de financement reconnaît que certaines recherches utiles peuvent s'effectuer avec un très faible budget, tandis que d'autres peuvent nécessiter un niveau de ressources plus élevé. Chaque Manifestation d'intérêt est prise en considération en fonction de ses mérites propres.

## **22. Une prolongation au-delà de la limite de 24 mois sera-t-elle permise en cas de délais dans l'obtention d'une approbation éthique de mon établissement ou du gouvernement hôte ?**

Nous ferons de notre mieux pour faire preuve de souplesse en cas de tels délais.

## **23. Quels types de frais le programme R2HC couvre-t-il ?**

Les candidats peuvent demander un soutien pour des frais personnels, des frais de déplacement, des frais relatifs à la collecte et à l'analyse de données, des frais raisonnables d'équipements, et pour d'autres articles de sorte à couvrir les frais de recherche complets dans le contexte concerné. Le programme R2HC ne couvre généralement pas les frais d'interventions, sauf dans les cas limités pour lesquels un essai pilote est nécessaire.

## **24. Le Programme R2HC paie-t-il les frais généraux et y a-t-il une limite ?**

Si le candidat principal n'a pas d'autre source de financement pour la gestion administrative de la subvention, il pourra demander un financement pour couvrir ces frais. Pour être prise en considération, cette demande devra être pleinement justifiée. Une ventilation détaillée de ces frais n'est pas nécessaire lors de la Manifestation d'intérêt mais sera requise à l'étape de la Candidature complète. Les demandes d'un pourcentage « unique » applicable à tous les frais généraux ne seront pas prises en considération.



## Candidatures : processus et admissibilité

### **25. Puis-je soumettre la candidature dans n'importe quelle langue ?**

Non. Il est obligatoire de soumettre les candidatures en anglais. Pour le Quatrième appel, nous avons pris des dispositions pour que les candidatures puissent être préparées en français et les frais de traduction en anglais remboursés par le programme R2HC. De plus amples informations à ce propos sont disponibles [ici](#) sur le site web.

### **26. Mon organisation peut-elle soumettre plusieurs Manifestations d'intérêt ?**

Oui. Dans le passé, nous avons reçu des candidatures de facultés ou départements différents d'un même établissement universitaire, ou de différentes « branches » de la même organisation humanitaire. Chaque proposition est prise en considération en fonction de ses mérites propres.

### **27. En tant que chercheur, mon nom peut-il apparaître dans plusieurs Manifestations d'intérêt ?**

Oui, vous pouvez faire partie d'une ou de plusieurs équipes de recherche et dans différents rôles. Cependant, si vous êtes nommé comme Investigateur principal dans plusieurs propositions, une seule Manifestation d'intérêt sera invitée à développer une proposition complète.

### **28. Combien de subventions comptez-vous accorder dans cet Appel à propositions ?**

Il n'y a pas de nombre précis. Le nombre de subventions approuvées pour l'aide financière dépend de l'ampleur et de la qualité des propositions reçues.

### **29. Dois-je être inscrit au Royaume-Uni pour pouvoir soumettre ma candidature ?**

Non, les candidats peuvent venir de toutes parties du monde.

### **30. Dois-je utiliser le système de candidature en ligne ?**

Oui. Si vous rencontrez des difficultés techniques sur le système de candidature en ligne, veuillez à avoir lu toutes les instructions et regardé la vidéo disponible sur le site. Si vous ne trouvez pas la réponse à votre question, veuillez envoyer un courriel à : [r2hc@elrha.org](mailto:r2hc@elrha.org).

### **31. Qu'advient-il de ma proposition après l'avoir soumise ?**

Vous recevrez un e-mail d'accusé de réception. Nous vous informerons du résultat du processus de présélection des candidats le 9 septembre 2016, au plus tard.

**32. Que se passe-t-il en cas de changement du contexte humanitaire entre la soumission de la Manifestation d'intérêt et la finalisation de la subvention ?**

Nous reconnaissons que les contextes humanitaires se caractérisent par des incertitudes ou changements, et nous nous efforcerons d'être aussi flexibles que possible pour nous adapter à de tels changements.

**33. Recevrai-je un retour sur ma candidature même si je ne suis pas sélectionné(e) pour passer au processus de Candidature complète ?**

Nous ferons de notre mieux pour fournir un retour aux candidats sur les forces et les faiblesses de leur Manifestation d'intérêt, en fonction du nombre de candidatures reçues et de la disponibilité de l'équipe à ce moment-là.

**34. Comment établirez-vous la liste finale des subventions ?**

Nous évaluons chaque candidature en fonction de ses mérites propres. Il n'y a pas de système de quotas pour différents secteurs, différentes régions géographiques ou de quelconque autres catégories. Le Comité de financement utilise un système de notation standardisé pour évaluer la qualité des propositions. Les meilleures propositions seront financées dans les limites du budget du programme R2HC.

## Évaluation des candidatures

**35. Quel a été le taux de réussite dans les appels précédents ?**

Nous avons reçu environ 100 candidatures dans chacun de deux premiers appels, et respectivement 29 et 37 candidats ont été invités à soumettre une proposition complète. Pour le premier appel, nous avons approuvé 8 propositions pour le financement, et pour le deuxième, nous en avons approuvé 10. Beaucoup d'autres étaient les propositions intéressantes mais souffraient de défauts spécifiques, dans la plupart des cas, en matière de méthodologie. Dans le Troisième appel à propositions, 83 Manifestations d'intérêt ont été déposées, dont 35 ont été invitées à soumettre des propositions complètes. Nous en avons approuvé neuf pour le financement.

**36. Quels conseils supplémentaires pouvez-vous donner en fonction des Appels précédents ?**

Par expérience des candidatures reçues dans les Appels à propositions précédents, nous fournissons les conseils suivants aux candidats potentiels :

- i. Assurez-vous que la proposition se trouve dans le champ d'application, c'est-à-dire qu'elle porte sur une recherche sur la santé publique dans une crise humanitaire.
- ii. Assurez-vous que l'objectif de recherche est spécifique et précis.
- iii. Assurez-vous que la proposition explique clairement la nature de l'intervention qui fait l'objet de l'étude (le cas échéant).



iv. Assurez-vous que l'approche méthodologique est clairement spécifiée et convient pour traiter le sujet de votre recherche.

v. Assurez-vous que la recherche est conçue de sorte que le résultat soit applicable à d'autres contextes humanitaires, au-delà de celui spécifique à cette étude.

vi. Assurez-vous que les impératifs relatifs au partenariat sont respectés, c'est-à-dire qu'au moins un établissement universitaire et une organisation humanitaire participeront à cette recherche.

vii. Assurez-vous que l'Investigateur principal a une précédente expérience de direction d'une recherche similaire.

viii. Veillez à avoir un plan bien défini pour la diffusion et l'utilisation des observations de recherche, y compris pour l'adaptation à des instructions ou outils spécifiques, de sorte à influencer les politiques et pratiques humanitaires.

### **37. Qui évalue les candidatures ?**

Un Comité de financement indépendant évalue les propositions de recherche et l'Elrha les gère. Le Comité de financement comprend environ 10 spécialistes de la santé humanitaire, agissant à titre personnel, issus d'établissements universitaires, d'ONG et d'organisations gouvernementales. Le Président du Comité de financement est le Dr Paul Spiegel, actuellement Directeur-adjoint de la Division de l'appui et de la gestion des programmes du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR). Il prendra la fonction de Directeur du Centre de réponse aux réfugiés et aux catastrophes, de l'Université Johns-Hopkins en juillet 2016. Une liste complète des membres du Comité de financement est disponible sur le site web du programme R2HC.

### **38. Quels sont les critères d'évaluation ?**

Nous évaluons les candidatures au moyen d'un ensemble de critères standard. Ceux-ci peuvent inclure les critères suivants :

#### **a. Impact**

- Quelle est la pertinence de la proposition de recherche par rapport à l'objectif énoncé du programme R2HC ?
- Dans quelle mesure la proposition de recherche démontre-t-elle comment consolider la fiabilité des données existantes ?
- Quelle est l'importance de l'impact potentiel de la recherche par rapport aux frais totaux budgétisés ?
- Dans quelle mesure la proposition présente-t-elle un mécanisme fiable susceptible d'avoir un effet ?

#### **b. Faisabilité de méthodologie**

- La méthodologie de recherche est-elle clairement décrite et convient-elle aux objectifs de recherche et au contexte humanitaire ?
- La méthodologie prend-t-elle en compte le besoin de données de référence, d'une surveillance et d'une évaluation ultérieures ?
- La méthodologie inclut-elle un équilibre adéquat entre les méthodes quantitative et qualitative ?

c. Faisabilité opérationnelle

- La proposition est-elle réaliste en termes de calendrier, de budget et de défis opérationnels qu'il faudra probablement relever ?
- La répartition des rôles et responsabilités des différents partenaires, y compris des partenaires locaux, est-elle adéquate et crédible ?
- Dans quelle mesure les risques et défis associés à la mise en œuvre de la recherche proposée sont-ils pris en compte et traités ?
- Les aspects éthiques sont-ils suffisamment traités ?

d. Utilisation optimale des ressources

- Quelle est la rentabilité de l'intervention en question (le cas échéant) ?
- Le budget paraît-il raisonnable pour l'ensemble de travaux proposés, et les frais présentent-ils un bon rapport qualité-prix ?
- En raison de l'impact probable de la recherche par rapport au montant du financement demandé, dans quelle mesure la proposition présente-t-elle un rapport qualité-prix acceptable ?

e. Forces du partenariat et de l'équipe de recherche

- Y a-t-il un partenariat entre (un ou plusieurs) établissement(s) de recherche et organisation(s) opérationnelle(s) qui facilite la mise en œuvre de la recherche et l'utilisation des résultats ?
- Les rôles et responsabilités des membres du consortium sont-ils proportionnels et équilibrés ?
- Dans quelle mesure l'organisation directrice et l'Investigateur principal ont-ils l'expérience et le savoir-faire nécessaires pour bien gérer et mettre en œuvre le projet de recherche ?
- Quelles sont les compétences générales de l'équipe de recherche en termes d'expérience et de savoir-faire pertinents ?

f. Utilisation et diffusion

- Des publications sont-elles prévues dans des revues spécialisées renommées ?
- Existe-t-il un plan adéquat pour l'utilisation et la diffusion des résultats de recherche, différencié par publics visés ? Cela peut inclure : des acteurs humanitaires, des établissements universitaires et/ou milieux scientifiques, des décideurs politiques, des organisations gouvernementales et non gouvernementales et d'autres intervenants majeurs dans le pays de la recherche et les personnes affectées par la recherche.
- Quelles mesures seront-elles prises pour garantir que les résultats de la recherche seront mis en pratique ?

## Divers

*Si vous avez d'autres questions, veuillez prendre contact avec nous sur [r2hc@elrha.org](mailto:r2hc@elrha.org), saisir « requête » sur la ligne Objet.*